



Honoraires applicables aux transactions immobilières à compter du 1^{er} janvier 2022	
PRIX DE MISE EN VENTE	HONORAIRES DE NEGOCIATION TTC Minimum 5.000 € TTC
Garage commission forfaitaire < 70.000€	5000€
Habitation – Moins de 1.000.000€	7% du prix
Habitation – A partir de 1.000.000€	6% du prix
Terrain	10% du prix
Locaux commerciaux – Fonds de commerce	10% du prix

En cas de mandat de vente, les honoraires du cabinet sont à la charge de l'acquéreur.

En cas de mandat de recherche, les honoraires du cabinet sont à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur et incluent la TVA à 20%.

Honoraires 2022 applicables aux autres services	
Mandat de recherche	6% du prix
Rapport d'expertise	1.500€ TTC

Le Cabinet ne peut recevoir, ni de détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux relatifs à sa rémunération ou à sa commission.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction Professionnelle n° CPI 06052022000000022 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de NICE (Alpes Maritimes) conformément à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 120.000,00€ au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de la SO.CA.F sise à PARIS (75015) 26 avenue de Suffren.

Garantie Financière de 30.000,00€ au titre de l'activité de gestion locative souscrite auprès de la SO.CA.F. sise à PARIS (75015) 26 avenue de Suffren.